



## Résultats pour la Suisse du Flash Eurobarometer 2022 – OSH Pulse survey

Enquête sur la santé au travail et la sécurité dans  
les entreprises

---

### Impressum

Editeur:  
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO | Direction du travail |  
Conditions de travail - *Protection de la santé au travail*

Auteur : Nicola Cianferoni  
Année de parution : 2023

## Table des matières

Résumé .....	3
Introduction.....	4
1.État de la numérisation et impact ressenti sur le travail.....	5
2.Soutien social et contraintes dans l'activité professionnelle.....	7
3.État de santé auto-évalué .....	8
4.Mesures de SST, santé mentale et Covid-19 .....	9
5.Opinion sur les mesures de SST.....	10
Conclusion.....	11
Références bibliographiques .....	12
Description de l'échantillon .....	13
Note méthodologique .....	14

## Liste des tableaux

Tableau 1 – Environnement et outils de travail à domicile comparés à l'infrastructure de l'employeur .....	6
Tableau 2 – Exposition aux contraintes du travail.....	7
Tableau 3 – Problèmes de santé causés ou aggravés par le travail au cours des 12 derniers mois.....	8
Tableau 4 – Mesures de SST mises en œuvre dans les entreprises.....	9
Tableau 5 – Avis concernant les mesures de santé et de sécurité mises en œuvre par les entreprises .....	10

## Résumé

- L'échantillon retenu pour les analyses est composé par 1'332 personnes qui déclarent un contrat de travail (donc sans les indépendantes et les indépendants). Il repose sur une enquête réalisée du 6 juin au 8 juillet 2022. L'échantillon est représentatif de la population active. Les chiffres indiqués entre parenthèses indiquent les répartitions corrigées selon une pondération basée sur les critères de la branche, de la profession ainsi que de la langue, la classe d'âge et le sexe.
- Plus de deux tiers des répondants (69.6%) utilisent des outils numériques dans leur travail (ordinateurs portables, tablettes, smartphones). Cela concerne davantage les professions académiques (90.7%) et les cadres (88.1%). Les machines ou robots relevant de l'intelligence artificielle sont mentionnés par 4.4%, tandis que les robots qui interagissent avec l'humain le sont par 2.2%.
- Environ la moitié des répondants (51.6%) estiment que les outils numériques augmentent la vitesse ou le rythme de travail. L'utilisation des dispositifs numériques au travail permet une allocation automatique des tâches pour presque un tiers des personnes (31.1%). Une part importante du personnel du secteur de la finance s'estime exposé à une surveillance électronique (53.0%).
- Plus de deux tiers des travailleuses et travailleurs (71.2%) déclarent les locaux de l'employeur comme lieu de travail principal. En cas du domicile comme lieu de travail principal (15.7%), plus d'un tiers des personnes estime qu'à leur domicile la chaise et la table de travail sont de plus mauvaise qualité par rapport à l'infrastructure de l'employeur (respectivement 36.6% et 36.2%).
- Le soutien social est rapporté de manière plus fréquente en relation avec les collègues : il concerne plus de deux tiers des personnes (68.8%). En revanche, le soutien social est rapporté de façon moins fréquente en relation avec la hiérarchie (58.9%). Les contraintes les plus répandues sont mentionnées par plus d'un tiers des répondants : les mouvements répétitifs de la main ou du bras (44.2%), les postures douloureuses ou fatigantes (42.8%) et les contraintes de temps (42.5%). Les femmes rapportent plus fréquemment l'exposition à ces contraintes biomécaniques que les hommes.
- Un peu plus de deux tiers des personnes interrogées s'estiment en très bonne (18.4%) ou en bonne santé (54.1%). Le stress est le problème de santé causé ou aggravé par le travail le plus couramment mentionné (52.0%). Le stress semble toucher particulièrement les travailleuses et travailleurs âgés entre 15 et 39 ans (62.4%). En revanche, les travailleuses et travailleurs âgés entre 54 et 64 ans sont touchés davantage par les problèmes ou douleurs osseux, articulaires ou musculaires qu'ils attribuent au travail (43.1%).
- La sensibilisation représente la mesure de santé et sécurité au travail (SST) la plus récurrente mise en œuvre par les entreprises et concerne environ la moitié des travailleuses et travailleurs (49.1%). Un peu plus de la moitié des travailleuses et travailleurs (54.0%) s'estiment « tout à fait d'accord » ou « d'accord » à dire qu'elle se sentirait à l'aise de parler de sa propre santé mentale à son responsable ou superviseur. Un pourcentage légèrement plus faible (47.8%) s'estiment « tout à fait d'accord » ou « d'accord » à dire que la divulgation d'un trouble de santé mentale aurait un impact négatif sur sa carrière.
- Plus d'un tiers des répondants (41.0%) affirment être « tout à fait d'accord » ou « d'accord » à dire que la pandémie de Covid-19 a permis de parler plus facilement du stress et de la santé mentale au travail. Un pourcentage légèrement plus faible (38.8%) s'estime « tout à fait d'accord » ou « d'accord » à dire que le stress au travail a augmenté en raison de la pandémie. Le secteur de la santé est particulièrement concerné par ces deux aspects. La récolte des données a été effectuée au moment où le secteur de la santé était encore sous pression en lien avec la pandémie de Covid-19.
- 71.7% des répondants estiment que les problèmes de sécurité sont traités rapidement sur le lieu de travail. 19.1 % affirment que des mesures de santé et sécurité au travail n'ont aucun impact et/ou qu'il n'y a pas de règles de sécurité sur le lieu de travail.

## Introduction

La pandémie de Covid-19 a eu un impact important sur les conditions de travail dans les entreprises. Que ce soit en lien avec les fermetures temporaires de certaines activités économiques ou avec l'augmentation des exigences au travail, les activités quotidiennes ont nécessité parfois des adaptations et changements pour certaines catégories de travailleuses et travailleurs. Certaines mesures déployées pour lutter contre la propagation du virus se sont possiblement installées durablement dans les entreprises. C'est le cas du télétravail à domicile : du fait qu'il a été rendu obligatoire dans certains milieux de travail, nombreuses sont les entreprises qui ont facilité le travail flexible et à distance de leur personnel. L'exemple du télétravail permet d'illustrer que la pandémie a accéléré le développement de formes de travail nouvelles ou émergentes, ce qui se répercute sur les facteurs de risque pour la santé et sécurité au travail (SST), notamment en lien avec la santé mentale et les risques psychosociaux.

La Suisse manquait jusqu'à présent de données empiriques représentatives permettant de connaître à la fois la diffusion des technologies numériques sur les lieux de travail, les risques psychosociaux, la santé auto-évaluée et l'opinion des travailleuses et travailleurs sur les mesures de SST mises en œuvre dans les entreprises. Ces données permettent de saisir comment les nouvelles technologies numériques se sont diffusées dans l'organisation du travail.

D'une part, la numérisation peut apporter de nouvelles opportunités, tant pour les travailleuses et travailleurs que pour les employeurs. Une flexibilité accrue et le travail à distance offrent par exemple de nouvelles possibilités pour concilier travail et famille. D'autre part, la numérisation peut également accroître certaines contraintes et placer la SST face à de nouveaux défis. C'est le cas lorsque la flexibilité permet une pression et un stress accrus sur la travailleuse ou le travailleur. Il est dès lors essentiel de prendre en considération les risques pour la santé que peuvent poser l'usage des nouvelles technologies numériques liées à l'informatique, internet ou à l'intelligence artificielle (AI) sur les lieux de travail.

Cette enquête fournit un éclairage sur des phénomènes récents qui ont fait l'objet de peu de démarches rigoureuses de monitoring. L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) a commandé une enquête d'opinion dans le cadre de son dispositif Flash Eurobarometer – OSH Pulse survey en 2022 dans le but de mieux connaître l'état de mise en œuvre de la numérisation dans les entreprises, ses impacts sur le travail et notamment les risques psychosociaux, la santé auto-évaluée, ainsi que l'opinion des travailleuses et travailleurs sur les mesures de SST en vigueur dans les entreprises. Ce dispositif d'enquête s'inscrit dans l'action prioritaire « La sécurité et la santé au travail à l'ère numérique 2023 – 2025 » menée par l'Union européenne (UE) et dont les résultats sont déjà disponibles.<sup>1</sup>

Le SECO a repris le design d'enquête élaboré par EU-OSHA pour mener une enquête suisse. Il l'a complété par des questions sur les contraintes ergonomiques en cas de télétravail et sur le soutien social (qui constitue une ressource importante pour limiter certains effets délétères que le travail peut avoir sur la santé). Le dispositif suisse repose sur une enquête en ligne effectuée auprès de la population active (>15 ans) et comprend 1'483 questionnaires remplis. Sauf indication contraire, ce rapport présente les données d'un échantillon composé par 1'332 personnes, incluant les travailleuses et travailleurs salariés uniquement (donc sans les indépendantes et indépendants qui constituent 10.2% de l'échantillon complet). Les chiffres indiqués entre parenthèses indiquent les répartitions corrigées selon une pondération basée sur les critères de la branche, de la profession ainsi que de la langue, la classe d'âge et le sexe.<sup>2</sup>

Le rapport est structuré autour des sections suivantes : l'état de la numérisation dans les entreprises et son impact tel qu'il est ressenti sur les conditions de travail (section 1), le soutien social et les contraintes dans l'activité professionnelle (section 2), l'état de santé auto-évalué des travailleuses et travailleurs (section 3), les mesures de SST mises en œuvre sur les lieux de travail visant à prévenir les risques psychosociaux au travail (section 4), l'opinion sur la gestion de la SST dans les entreprises (section 5). La description de l'échantillon et une note méthodologique se trouvent dans les annexes.

<sup>1</sup> OSH Pulse - Occupation safety and health in post-pandemic workplaces. Flash Eurobarometer Report. EU-OSHA, 2022

<sup>2</sup> Les détails se trouvent dans la note méthodologique en annexe.

# 1. État de la numérisation et impact ressenti sur le travail

Les répondants sont sollicités à indiquer s'ils utilisent des outils numériques dans leur travail. Les ordinateurs portables, tablettes, smartphones, etc. sont désormais les outils numériques les plus répandus. 69.6% des répondants déclarent utiliser ces outils, même si cela concerne davantage les cadres et professions académiques (respectivement à hauteur de 88.1% et 90.7%). Les ordinateurs de bureau sont également très répandus à hauteur de 61%. Seule une très faible proportion des répondants utilisent dans le travail des appareils pouvant être portés sur soi comme les montres intelligentes, les lunettes intelligentes ou autres capteurs intégrés (11.2%), les machines ou robots relevant de l'intelligence artificielle (4.4%) et les robots qui interagissent avec l'humain (2.2%).

L'impact des outils numériques sur les conditions de travail n'est pas homogène. 51.1% des répondants estiment que l'utilisation des technologies numériques augmente la vitesse ou le rythme de travail. Les secteurs les plus concernés sont la finance avec un pourcentage de 64.0% et l'administration publique avec 56.1%, tandis que le secteur le moins concerné est l'enseignement avec 33.7%. Une proportion plus faible des répondants estime que les technologies numériques augmentent la surveillance du travail (37.9%), conduisent à travailler dans la solitude (33.1%) ou augmentent la charge de travail (28.5%). La proportion des personnes pour qui les technologies numériques augmentent la surveillance du travail est particulièrement élevée dans le secteur de la finance avec un pourcentage de 53.0%. Enfin, environ un cinquième des personnes (22.6%) fait état d'une réduction de l'autonomie au travail.

Une autre question interroge l'utilisation de certains dispositifs numériques dans le travail. L'allocation automatique des tâches est mentionnée par 31.1% des personnes et concerne

davantage le secteur de l'industrie avec 35.3%. La supervision ou le contrôle du travail et du comportement personnel est mentionné par 26.0% des répondants. Cependant, la supervision ou le contrôle du travail et du comportement personnel concerne un pourcentage presque deux fois plus élevé de personnes dans la finance (47.9%). L'évaluation des performances par des tiers concerne un quart des répondants. Les pourcentages sont moindres en ce qui concerne le contrôle des facteurs de l'environnement de travail comme le bruit (17.0%) ou la surveillance de données personnelles comme le rythme cardiaque (10.2%).

Les dispositifs numériques permettent désormais de détacher l'exécution du travail du lieu géographique pour certaines professions. Les locaux de l'employeur représentent le lieu où la personne a travaillé le plus souvent au cours des 12 derniers mois pour 71.2% des répondants.

Une question subsidiaire sur l'évaluation de l'environnement et des outils de travail a été posée aux personnes indiquant le domicile comme lieu principal d'exécution de l'activité professionnelle (15.7%).<sup>3</sup> Le tableau 1 présente les résultats détaillés. 85.2% déclarent que l'ordinateur et l'écran à domicile sont d'une qualité équivalente ou meilleure à l'infrastructure de l'employeur. La pièce de travail à domicile est le facteur environnemental considéré d'une qualité équivalente ou meilleure par rapport à l'infrastructure de l'employeur pour 79.1% des personnes interrogées. Le siège de travail (36.6%) et la table de travail (36.2%) sont les outils de travail à domicile les plus souvent jugés de moins bonne qualité par rapport à l'infrastructure de l'employeur. Le faible nombre de personnes constituant ce sous-échantillon (N = 217) oblige toutefois à interpréter ces chiffres avec précaution et en tenant compte des marges d'erreur relativement grandes.

<sup>3</sup> La récolte des données a été effectuée à un moment où l'abandon des mesures liées à la pandémie, telles que le télétravail obligatoire, n'était pas encore effectif dans toutes les entreprises.

Tableau 1 – Environnement et outils de travail à domicile comparés à l’infrastructure de l’employeur

	<b>N = 217</b>	<b>CI = 95 %</b>
<b>Pièce de travail :</b>		
Meilleure qualité	94 (43,7 %)	36,0–52,0 %
Même qualité	85 (35,4 %)	28,0–43,0 %
Moins bonne qualité	38 (20,9 %)	15,0–28,0 %
<b>Ordinateur et écran :</b>		
Meilleure qualité	61 (30,5 %)	24,0–38,0 %
Même qualité	125 (54,7 %)	47,0–62,0 %
Moins bonne qualité	31 (14,8 %)	9,9–22,0 %
<b>Table de travail :</b>		
Meilleure qualité	35 (16,3 %)	11,0–23,0 %
Même qualité	106 (47,5 %)	40,0–55,0 %
Moins bonne qualité	76 (36,2 %)	29,0–44,0 %
<b>Chaise de travail :</b>		
Meilleure qualité	46 (21,1 %)	15,0–28,0 %
Même qualité	95 (42,3 %)	35,0–50,0 %
Moins bonne qualité	76 (36,6 %)	29,0–45,0 %

*Le N indique la répartition des effectifs de l'échantillon sans la pondération. Les pourcentages correspondent à la distribution pondérée selon les critères de la branche, de la profession ainsi que de la langue, la classe d'âge et le sexe. Les indépendantes et indépendants sont exclus de l'échantillon. La question a été posée de la manière suivante : « Comment évaluez-vous votre environnement de travail ou vos outils de travail à domicile comparé à l'infrastructure de l'employeur ? »*

## 2. Soutien social et contraintes dans l'activité professionnelle

Le pourcentage des personnes qui déclarent bénéficier toujours ou souvent d'un soutien social dans l'exécution de l'activité professionnelle est de 68.8% en relation avec les collègues et de 58.5% avec la hiérarchie. Il y a ici également des différences entre les secteurs économiques. Le soutien apporté par les collègues est par exemple plus fréquemment rapporté dans le secteur de l'éducation avec 74.1%, tandis qu'il est moins fréquemment rapporté dans l'industrie avec 59.9%.

L'exposition aux contraintes biomécaniques dans l'exécution de l'activité professionnelle concerne notamment les mouvements répétitifs de la main ou du bras (44.2%) et les postures douloureuses ou fatigantes (42.8%). Des différences sont notamment observables à deux niveaux. Premièrement, il y a les différences entre les sexes, lesquelles sont indiquées dans le tableau 2. Les femmes rapportent une plus grande exposition que les hommes en ce qui concerne les mouvements répétitifs (49.0%) ou les postures douloureuses ou fatigantes (48.1%). Deuxièmement, il y a des différences entre secteurs économiques. Le personnel le plus exposé aux mouvements répétitifs

se trouve dans le secteur de la finance (52.3%), bien que l'exposition aux postures douloureuses ou fatigantes y soit moindre (32.4%). Les postures douloureuses ou fatigantes sont rapportées de façon particulièrement fréquente dans le commerce (53.0%).

Les fortes contraintes de temps ou la surcharge de travail sont rapportées par 42.5% des répondants. Le secteur où est observé le pourcentage le plus élevé aux fortes contraintes de temps ou à une surcharge de travail est celui de la santé (52.7%). La récolte des données a été effectuée au moment où le secteur de la santé était encore sous pression en lien avec la pandémie de Covid-19. Parmi les autres contraintes mentionnées, il y a la mauvaise communication ou coopération au sein de l'organisation (36.1%), autre chose qui cause du stress (34.5%), le manque d'autonomie, d'influence sur le rythme de travail ou sur les processus de travail (22.4%), la violence physique ou verbale de la part de clients (17.3%) ainsi que le harcèlement ou l'intimidation (10.4%).

Tableau 2 – Exposition aux contraintes du travail

	<b>Total N = 1332</b>	<b>Hommes N = 645</b>	<b>Femmes N = 684</b>
Mouvements répétitifs	570 (44,2 %)	253 (40,3 %)	316 (49,0 %)
Postures douloureuses	543 (42,8 %)	232 (38,3 %)	309 (48,1 %)
Contraintes de temps	552 (42,5 %)	276 (42,2 %)	274 (42,8 %)
Mauvaise communication	458 (36,1 %)	233 (37,1 %)	233 (35,0 %)
Autre cause de Stress	447 (34,5 %)	218 (33,7 %)	229 (35,5 %)
Manque d'autonomie	291 (22,4 %)	153 (23,5 %)	137 (21,0 %)
Violence	226 (17,3 %)	95 (14,7 %)	130 (20,3 %)
Harcèlement	118 (10,4 %)	65 (10,9 %)	52 (9,7 %)

Le N indique la répartition des effectifs de l'échantillon sans la pondération. Les pourcentages correspondent à la distribution pondérée selon les critères de la branche, de la profession ainsi que de la langue, la classe d'âge et le sexe. Les indépendantes et indépendants sont exclus de l'échantillon. Le tableau ne comprend pas les trois personnes qui ne se considèrent ni comme des hommes ni comme des femmes. La question a été posée de la manière suivante : « Diriez-vous qu'au travail vous êtes exposé(e) aux facteurs suivants ? ». L'intitulé exact des items de réponse est le suivant : mouvements répétitifs de la main ou du bras ; postures douloureuses ou fatigantes ; fortes contraintes de temps ou surcharge de travail ; mauvaise communication ou coopération au sein de l'organisation ; autre chose qui cause du stress ; manque d'autonomie, ou manque d'influence sur le rythme de travail ou les processus de travail ; violence physique ou verbale de la part de clients ; harcèlement ou intimidation.

### 3. État de santé auto-évalué

Un peu plus de deux tiers des répondants s'estiment en très bonne (18.4%) ou en bonne santé (54.1%). Environ un cinquième estime son état de santé comme étant passable (21.5%). Une petite minorité déclare son état de santé mauvais (4.0%) ou très mauvais (1.2%).

Les problèmes de santé causés ou aggravés par le travail au cours des 12 derniers mois varient beaucoup entre les classes

d'âge prises en considération. Le stress semble toucher particulièrement les travailleuses et travailleurs entre 15 et 39 ans (62.4%). Les travailleuses et travailleurs âgés entre 54 et 64 ans sont en revanche plus touchés par les problèmes ou douleurs osseux, articulaires ou musculaires avec un pourcentage de 43.1% contre une moyenne de 32.5% pour les personnes ayant moins de 40 ans. Les répartitions entre les classes d'âge sont exposées de manière détaillée dans le tableau 3.

Tableau 3 – Problèmes de santé causés ou aggravés par le travail au cours des 12 derniers mois

	Classes d'âge					
	Total N = 1332	16–24 N = 61	25–39 N = 339	40–54 N = 558	55–64 N = 346	>64 N = 28
Stress	673 (52,0 %)	37 (63,3 %)	219 (62,3 %)	270 (47,9 %)	139 (40,2 %)	8
Fatigue générale	678 (50,5 %)	31 (53,4 %)	212 (61,5 %)	265 (45,5 %)	162 (42,8 %)	8
Maux de tête, fatigue oculaire	648 (47,4 %)	26 (38,0 %)	201 (57,0 %)	272 (46,3 %)	138 (37,0 %)	11
Maux au dos	562 (43,3 %)	26 (41,0 %)	191 (55,6 %)	205 (35,9 %)	135 (39,9 %)	5
Problèmes ou douleurs osseux, articulaires ou musculaires	477 (35,9 %)	14 (22,2 %)	112 (34,5 %)	197 (35,8 %)	144 (43,1 %)	10
Maladies infectieuses (y compris COVID-19)	427 (31,8 %)	22 (35,7 %)	132 (36,5 %)	180 (30,9 %)	89 (25,3 %)	4
Dépression ou anxiété	265 (22,2 %)	18 (39,1 %)	100 (30,5 %)	85 (16,8 %)	59 (14,0 %)	3
Un autre problème de santé lié au travail	132 (12,5 %)	5 (7,7 %)	57 (19,4 %)	45 (10,0 %)	24 (7,9 %)	1
Accident ou blessures	116 (10,4 %)	5 (9,9 %)	46 (14,0 %)	40 (8,9 %)	23 (7,4 %)	1

Le N indique la répartition des effectifs de l'échantillon sans la pondération. Les pourcentages correspondent à la distribution pondérée selon les critères de la branche, de la profession ainsi que de la langue, la classe d'âge et le sexe. Les indépendantes et indépendants sont exclus de l'échantillon. La question a été posée de la manière suivante : « Au cours des 12 derniers mois, avez-vous eu l'un des problèmes de santé suivants, causé ou aggravé par votre travail ? »

## 4. Mesures de SST, santé mentale et Covid-19

Plusieurs questions interrogent l'opinion des répondants sur l'existence de mesures de SST dans les entreprises. La sensibilisation ou autres activités visant à fournir des informations sur la santé et la sécurité est la mesure la plus couramment mentionnée avec un pourcentage de 49.1% des personnes interrogées. Le tableau 4 indique la répartition selon les secteurs économiques les plus importants. La sensibilisation est particulièrement présente dans l'industrie avec un pourcentage de 66.4%, tandis qu'elle est moins fréquemment mentionnée dans l'éducation avec 43.2%. L'accès à une thérapie ou à un soutien psychologique est mentionnée par 38.5% des répondants et la consultation des travailleuses et travailleurs sur les aspects stressants du travail est mentionnée par 35.8%. Peu de différences sont observées entre les secteurs. En revanche, l'information et la formation sur le bien-être et la gestion du stress est une mesure de SST qui concerne particulièrement le secteur de la finance avec un pourcentage de 47.8% contre une moyenne de 32.3%.

41.0% des répondants affirment être « tout à fait d'accord » ou « d'accord » à dire que la pandémie de Covid-19 a permis de parler plus facilement du stress et de la santé mentale au

travail. Un pourcentage légèrement plus faible s'estime « tout à fait d'accord » ou « d'accord » à dire que le stress au travail a augmenté en raison de la pandémie. C'est dans le secteur de la santé que l'on retrouve le plus haut pourcentage de personnes estimant que le stress a augmenté en raison de la pandémie (50.4% contre une moyenne de 38.8%).

Une question porte également sur la prise en charge de la santé mentale par l'employeur, y compris en considérant l'impact de la pandémie de Covid-19. Dans le secteur de la santé est observé le pourcentage plus élevé de répondants qui s'estiment « tout à fait d'accord » ou « d'accord » à dire qu'ils se sentiraient à l'aise de parler de leur santé mentale à leur responsable ou à leur superviseur avec 61.7% contre une moyenne de 54.0%. Les différences entre les secteurs restent toutefois faibles. En même temps, c'est dans le secteur de la finance qu'on observe un plus haut pourcentage de personnes s'estimant « tout à fait d'accord » ou « d'accord » à dire que la divulgation d'un trouble de santé mentale aurait un impact négatif sur leur carrière : le pourcentage est de 61.0% contre une moyenne de 47.8%.

Tableau 4 – Mesures de SST mises en œuvre dans les entreprises

	Total N = 1332	Administra- tion N = 130	Commerce N = 114	Education N = 182	Finance N = 90	Industrie N = 162	Santé N = 213	Autre N = 441
Sensibilisation sur la santé et la sécurité	659 (49,1 %)	73 (54,9 %)	58 (48,4 %)	73 (43,2 %)	45 (52,8 %)	109 (66,4 %)	116 (56,1 %)	185 (40,4 %)
Accès à une thérapie ou à un soutien psychologique	504 (38,5 %)	53 (44,7 %)	39 (34,0 %)	79 (46,0 %)	35 (39,9 %)	63 (41,8 %)	98 (49,0 %)	137 (31,8 %)
Consultation des travailleurs sur les aspects stressants du travail	445 (35,8 %)	39 (28,8 %)	47 (42,9 %)	57 (35,0 %)	31 (34,5 %)	49 (32,3 %)	82 (42,6 %)	140 (33,4 %)
Information et formation sur le bien-être et la gestion du stress	440 (32,3 %)	52 (37,9 %)	36 (32,3 %)	72 (41,8 %)	43 (47,8 %)	57 (36,4 %)	67 (29,8 %)	113 (26,6 %)
Autres mesures pour lutter contre le stress au travail	330 (26,7 %)	32 (24,9 %)	32 (29,3 %)	37 (21,5 %)	26 (28,0 %)	41 (27,1 %)	52 (25,7 %)	110 (27,4 %)

Le N indique la répartition des effectifs de l'échantillon sans la pondération. Les pourcentages correspondent à la distribution pondérée selon les critères de la branche, de la profession ainsi que de la langue, la classe d'âge et le sexe. Les indépendantes et indépendants sont exclues de l'échantillon. La question a été posée de la manière suivante : « L'une des initiatives suivantes existe-t-elle sur votre lieu de travail ? »

## 5. Opinion sur les mesures de SST

Un module de questions porte sur la mise en œuvre des mesures SST dans les entreprises. Le tableau 5 indique la répartition pour certains secteurs économiques. Les problèmes de sécurité sont traités rapidement sur le lieu de travail pour 71.7% des travailleuses et travailleurs. 71.5% déclare qu'il existe de bonnes mesures pour protéger la santé des travailleuses et travailleurs sur leur lieu de travail. Nous observons que l'industrie compte un plus haut pourcentage (81.7%) de personnes estimant que l'entreprise dispose de bonnes me-

ures pour protéger la santé, tandis que le pourcentage le plus faible est observé dans le secteur de l'éducation (56.7%). La question ne permet de connaître ni les mesures de protection pour la santé qui seraient nécessaires, ni les risques présents pour la santé. Enfin, la proportion des personnes qui se déclarent « tout à fait d'accord » ou « d'accord » avec l'affirmation selon laquelle le personnel est encouragé à signaler les problèmes de santé et sécurité sur le lieu de travail est plus faible (63.5%).

Tableau 5 – Avis concernant les mesures de santé et de sécurité mises en œuvre par les entreprises

	Total N = 1332	Administra- tion N = 130	Commerce N = 114	Education N = 182	Finance N = 90	Industrie N = 162	Santé N = 206
Les problèmes de sécurité sont traités rapidement sur mon lieu de travail	952 (71,7 %)	88 (67,2 %)	89 (78,5 %)	105 (60,3 %)	67 (75,8 %)	121 (76,6 %)	135 (62,6 %)
Il existe de bonnes mesures pour protéger la santé des travailleurs sur mon lieu de travail	952 (71,5 %)	94 (69,0 %)	88 (78,0 %)	102 (56,7 %)	61 (70,8%)	132 (81,7 %)	149 (67,5 %)
Les travailleurs sont encouragés à signaler les problèmes de sécurité et de santé sur mon lieu de travail	852 (63,5 %)	77 (54,7 %)	79 (69,8 %)	92 (48,6 %)	52 (58,9 %)	120 (68,9 %)	145 (66,9 %)

Le N indique la répartition des effectifs de l'échantillon sans la pondération. Les pourcentages correspondent à la distribution pondérée selon les critères de la branche, de la profession ainsi que de la langue, la classe d'âge et le sexe. Les indépendantes et indépendants sont exclus de l'échantillon. Le N indique le nombre des personnes qui répond « tout à fait d'accord » ou « d'accord » à la question : « Êtes-vous d'accord ou non avec les affirmations suivantes ? ».

## Conclusion

Ce rapport décrit les principaux résultats en matière de conditions de travail, de numérisation, de mesures de SST, ainsi que de la santé auto-évaluée. Le premier constat est que les outils numériques tels que les robots relevant de l'intelligence artificielle (4.4%) ou ceux qui interagissent avec l'humain (2.2%) ne sont pas très diffus sur les lieux de travail. Ces outils sont mentionnés seulement par une petite minorité de travailleuses et travailleurs. Leur potentiel disruptif reste donc inconnu tout comme l'ampleur possible de leur développement. Il convient toutefois de monitorer l'évolution de ces indicateurs compte-tenu de l'accès facilité à des outils relevant de l'intelligence artificielle.

La numérisation reste pour le moment principalement associée aux appareils informatiques mobiles (ordinateurs portables, tablettes, smartphones), lesquels constituent un équipement de travail très répandu (69.6%). Ces outils s'inscrivent dans un processus d'automatisation de la production qui est plus ancien et repose sur les principes industriels. La numérisation sous cette forme plus ancienne semble avoir un impact ressenti sur les conditions de travail, notamment au niveau de la vitesse et du rythme de travail. Toutefois, le design de l'enquête ne permet pas de tisser des liens clairement établis entre numérisation, automatisation et caractéristiques des conditions de travail.

Il serait également intéressant de mieux connaître l'impact de la numérisation sur la surveillance. Les systèmes de surveillance ou de contrôle destinés à surveiller le comportement des travailleuses et travailleurs à leur poste de travail sont interdits en Suisse. Plus d'un tiers des répondants estime que les technologies numériques augmentent la surveillance du travail (37.9%). Le pourcentage est encore plus élevé dans le secteur de la finance (53.0%). Il serait opportun de savoir plus précisément ce qui est l'objet de la surveillance, par quels moyens elle est mise en place et dans quel but.

Seul le télétravail fait l'objet de questions approfondies. Cette forme de travail a pris une ampleur inédite au cours de la pandémie de Covid-19. La pérennisation du télétravail est susceptible de bouleverser l'ensemble des conditions de travail à moyen ou long terme (Cianferoni, 2021). Les résultats de l'enquête permettent d'interroger pour la première fois la qualité de l'aménagement des places de travail à domicile. Les données mettent en évidence que plus d'un tiers des répondants estiment que la chaise (36.6%) et la table de travail (36.2%) sont d'une qualité inférieure à leur domicile par rapport à l'infrastructure de l'employeur. Ces résultats se rapportent aux personnes qui déclarent leur domicile comme lieu de travail principal (15.7%). Les résultats ne peuvent donc pas être généralisée à toute la part de la population active concernée par cette forme de travail, laquelle est estimée à 39.6% (données de 2021).<sup>4</sup>

Il n'en reste pas moins qu'un approfondissement de cette thématique, y compris à l'appui d'une production de données empiriques sur l'aménagement des places de travail à domicile, apparaît comme étant nécessaire pour s'assurer que la protection de la santé soit garantie en cas de télétravail. En l'absence d'un aménagement appropriée de la place de travail à domicile, le télétravail peut par exemple conduire à l'émergence de troubles musculosquelettiques (TMS).

Un peu plus de deux tiers des répondants s'estiment en très bonne (18.4%) ou en bonne santé (54.1%). Toutefois, les personnes interrogées mentionnent fréquemment des problèmes de santé causés ou aggravés par le travail. Le stress (52.0%) et la fatigue générale (50.5%) sont mentionnés par plus de la moitié de l'échantillon. Le stress semble toucher particulièrement les travailleuses et travailleurs âgés entre 15 et 39 ans (62.4%).

Ces pourcentages interrogent tout de même, d'une part, la pénibilité des conditions de travail pour les personnes qui entrent dans le marché du travail (que ce soit pendant ou après un apprentissage ou après l'obtention d'un diplôme universitaire, d'une HES ou autre). Il convient toutefois de prendre en considération aussi les ressources telles que la sécurité de l'emploi élevée et le soutien social (Krieger & Arial, 2020). D'autre part, ces données questionnent si les entreprises disposent et mettent en œuvre toutes les mesures nécessaires à la protection de la santé des personnes qui entrent dans le marché du travail, dont les jeunes travailleuses et travailleurs. Il convient de rappeler que les jeunes travailleuses et travailleurs bénéficient d'une protection supplémentaire jusqu'à l'âge de 18 ans révolus (OLT 5).

Le moment de la récolte des données doit également être pris en considération. L'impact de la pandémie est ressenti de cette manière par les répondants : d'un côté, 41.0% affirment être « tout à fait d'accord » ou « d'accord » à dire que la pandémie de Covid-19 a permis de parler plus facilement du stress et de la santé mentale au travail ; de l'autre, 38.8% s'estiment « tout à fait d'accord » ou « d'accord » à dire que le stress au travail a augmenté précisément en raison de la pandémie.

Une certaine prudence s'impose toutefois dans l'interprétation de ces données. Le design de cette étude ne permet pas de connaître les effets à long terme de la pandémie. La discussion de cette thématique devrait également s'appuyer sur d'autres enquêtes. Les données longitudinales du Covid-19 Social Monitor ne parviennent pas à la même conclusion lorsqu'il s'agit de prendre en considération l'impact du télétravail sur les facteurs de risque pour la santé (Heiniger & Höglinger, 2023). Des analyses basées sur les données du Panel suisse des ménages constatent même une diminution généralisée du stress suite la première phase de la pandémie, bien qu'elle soit plus prononcée auprès des groupes sociaux dont les revenus et le niveau d'éducation sont plus élevés (Kuhn et al., 2021; Klaas et al., 2023).

<sup>4</sup> Source : Enquête suisse sur la population active (ESPA) de l'Office fédéral de la statistique (OFS), <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/culture-medias-societe-information-sport/societe-information/indicateurs-generaux/economie-nationale/teletravail.html>

## Références bibliographiques

Cianferoni, N. (2021). Le travail après la pandémie: Une nouvelle frontière dans la flexibilisation de l'emploi? *Raison présente*, 149.

Heiniger, S., & Höglinger, M. (2023). *Arbeitnehmende im Homeoffice während der Covid 19-Pandemie – Ausmass und Effekte Ergebnisse des COVID-19 Social Monitors*. SECO.

Klaas, H. S., Kuhn, U., Ryser, V.-A., Refle, J.-E., Tillmann, R., & Voorpostel, M. (2023). A dynamic perspective on the evolution of perceived stress levels in Switzerland: Drivers before and during the COVID-19 pandemic. *Longitudinal and Life Course Studies*, 14(2), 240–274. <https://doi.org/10.1332/175795921X16710561568710>

Krieger, R., & Arial, M. (2020). *Conditions de travail et santé: Stress. Sélection de résultats issus de l'Enquête suisse sur la santé 2017*. SECO.

Kuhn, U., Klaas, H. S., Antal, E., Dasoki, N., Lebert, F., Lipps, O., Monsch, G.-A., Refle, J.-E., Ryser, V.-A., Tillmann, R., & Voorpostel, M. (2021). Who is most affected by the Corona crisis? An analysis of changes in stress and well-being in Switzerland. *European Societies*, 23(sup1), S942–S956. <https://doi.org/10.1080/14616696.2020.1839671>

## Description de l'échantillon

L'échantillon pris en considération pour les analyses présentées dans ce rapport inclut les personnes salariées qui déclarent un contrat de travail (1'332 personnes) et exclut donc les indépendantes et indépendants (10.1% de l'échantillon complet). Les chiffres en nombres absolus se réfèrent aux réponses données par les travailleuses et travailleurs salariés (donc sans les indépendantes et indépendants). Les chiffres indiqués en parenthèses indiquent la répartition des réponses corrigée selon une pondération basée sur les critères de la branche, de la profession ainsi que de la langue, la classe d'âge et le sexe.

La répartition entre les sexes est la suivante : 645 hommes (54.5%), 684 femmes (45.2%) et 3 qui se reconnaissent dans la catégorie « autre » (0.2%). L'âge moyen (pondéré) est de 43 ans. La répartition entre les classes d'âge est la suivante : 61 personnes sont âgées entre 15 et 24 ans (6.5%), 339 entre 24 et 39 ans (33.2%), 558 entre 39 et 54 ans (40.3%), 346 entre 54 et 64 ans (18.7%), tandis que 28 ont 65 ans ou plus (1.3%).

1'207 personnes travaillent avec un contrat à durée indéterminée (90.2%) et 800 à temps complet (64.8%). 717 personnes ont obtenu une formation de degré tertiaire (52.8%), 517 une formation de degré secondaire II (38.6%) et 93 ont achevé seulement l'école obligatoire (8.1%).

La description de l'emploi qui correspond le mieux à la situation professionnelle sont les suivantes : 300 sont des employés de bureau et de commerce (14.9%), 241 travaillent dans les professions des services et de la vente (15.6%), 237 exercent des professions académiques (22.0%), 194 sont des cadres supérieurs (8.6%), 173 ce sont des techniciens et ou professions non techniques de même niveau (17.6%), 84 ce sont des professions artisanales ou similaires (9.5%), 61 du personnel auxiliaire (6.5%), 28 des conducteurs d'installations et de machines (3.8%), 14 des professionnels de l'agriculture (1.5%).

L'activité principale de l'entreprise ou de l'organisation dans laquelle travaille la personne se répartit de la manière suivante : 213 dans la santé et les affaires sociales (15.5%), 182 dans l'éducation et l'enseignement (8.3%), 162 dans une activité industrielle (13.8%), 130 dans l'administration publique, la défense et sécurité sociale (5.7%), 114 dans le commerce (commerce de gros et de détail) ou la réparation d'automobiles et de motocycles (12.2%), 90 dans les activités financières et d'assurance (5.6%), 68 dans le secteur de la construction (5.8%), 57 dans les transports et l'entreposage (4.5%), 35 dans l'hébergement et la restauration (3.5%), 23 dans l'agriculture et sylviculture 1.9%. 258 déclarent travailler dans la catégorie des autres services (23.3%).

Enfin, la langue de remplissage du questionnaire est répartie de la manière suivante : 838 en allemand (74.3%), 443 en français (21.8%) et 51 en italien (4.0%).

## Note méthodologique

La récolte des données a été effectuée du 6 juin au 8 juillet 2022 dans les trois langues officielles par la société M.I.S. Trend sur mandat du SECO.<sup>5</sup> Le groupe cible de l'enquête est la population active de la Suisse. Celle-ci a été recrutée de manière aléatoire via un panel en ligne et réparti en fonction de la langue, de l'âge, du sexe, de la profession et de l'employeur, afin d'obtenir un échantillon représentatif de la population suisse. L'objectif était d'atteindre au moins 1'000 questionnaires entièrement remplis. En raison des quotas indépendants concernant la langue/l'âge/le sexe (croisés) et la profession ou le secteur (individuels), 1'483 interviews ont finalement été réalisées. Cette enquête a été réalisée exclusivement en ligne par un questionnaire programmé par M.I.S. Trend. Celui-ci est hébergé sur le serveur de M.I.S. Trend à Lausanne. La programmation a été réalisée en design adaptatif pour que le questionnaire puisse être rempli sans problème aussi bien sur un ordinateur que sur un téléphone portable ou une tablette.

Puisque les participants à cette enquête sont des personnes qui se sont inscrites à un panel d'enquête en ligne, il faut partir du principe qu'ils disposent de compétences minimales dans le domaine informatique. Cette barrière ne devrait toutefois pas être plus élevée que ce qui est généralement exigé dans le monde du travail actuel. De plus, il était également possible de remplir le questionnaire sur le téléphone portable, ce qui le rend encore plus accessible. Aujourd'hui, même les personnes qui ne sont pas particulièrement familiarisées avec l'informatique savent utiliser un téléphone portable.

Toutefois, lors de l'interprétation des données, il faut être conscients que la représentativité d'un panel en ligne (comme de toute autre base de données basées sur des adresses commerciales) n'est pas tout à fait la même que celle d'un échantillon tiré du registre de l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui comprend toute la population. Les participantes et participants devaient en effet s'être inscrits délibérément au panel pour pouvoir participer aux enquêtes. Les participants sont encouragés à participer, mais il s'agit plus d'une incitation que d'un dédommagement réel pour le temps investi. Une certaine motivation intrinsèque doit toujours être présente. Toutefois, même avec un tirage aléatoire du registre d'échantillonnage de l'OFS, le taux de réponse n'atteint jamais 100 %, ce qui entraîne finalement aussi des biais par rapport à la population générale.

Une autre limite concerne la pondération des résultats avec les variables de quota que sont la profession, le secteur ainsi que la combinaison langue/sexe/âge. Étant donné que des quotas croisés sur les cinq variables auraient signifié un nombre de cellules contingentes impossible à gérer (plus élevé que le nombre d'interviews), nous avons travaillé avec trois quotas indépendants. Par conséquent, le nombre d'entretiens réalisés a largement dépassé le nombre nécessaire. Indépendamment du fait que les quotas aient été atteints, les résultats ont donc dû être pondérés afin d'obtenir la répartition correcte pour tous les quotas. Comme il ne s'agit pas de quotas croisés, la pondération a été effectuée de manière séquentielle sur les trois variables de quotas, en choisissant l'ordre dans lequel l'écart par rapport à la population était le plus faible pour tous les quotas. Malgré la pondération, la répartition pour chaque quota ne correspond donc pas exactement à la répartition dans la population.

---

<sup>5</sup> La société M.I.S. Trend a aussi rédigé cette note méthodologique.